

Etat des lieux des réformes des universités :

En 1999, une conférence ministérielle à propos de l'enseignement a lieu. Elle est suivie d'engagements à l'échelle européenne (et au-delà puisque ce sont 47 pays qui se sont engagés par la suite). C'est ce qu'on appelle « **Processus de Bologne** ».

Cela s'est retranscrit en France dans la loi « Licence-Master-Doctorat ». Cette première réforme met en place les bases d'une normalisation des diplômes européens. Elle crée entre autres le système de crédits ECTS, les diplômes par cycles, et demande de passer minimum un an en entreprise.

Cette première loi veut améliorer la « possibilité d'insertion des étudiants sur le marché du travail », et augmenter « la mobilité étudiante ». La mise en place du processus de Bologne a pu générer des problèmes en fonction des universités, des formations et des pays. Par exemple, certaines universités ont manqué de moyens tandis que certains cursus ont été difficiles à convertir selon le cycle 3+2+3.



En 2007 la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités (**LRU**) est votée. En deux mots elle renforce le pouvoir des entreprises sur l'université et marque un désinvestissement de l'Etat au profit de la mise en concurrence des universités.

De manière concrète elle décrète une obligation d'avoir un directeur d'entreprise dans l'université, une augmentation du nombre de personnalités extérieures au CA (la moitié), une autorisation de lever des fonds privés (création de fondations pour ces fonds), elle donne la gestion de la masse salariale aux universités. Elle se traduit aussi par un gel des financements de l'Etat, une baisse de la représentativité des étudiants

dans les instances décisionnaires, une augmentation du pouvoir des directeurs des universités...

Cette loi a eu pour conséquences une perte de 3000 postes ces deux dernières années alors qu'elle n'est pas encore appliquée dans les 83 universités françaises. En 2011 40% des universités pratiquaient des sur-frais d'inscription et 6 établissements publics ont des frais supérieurs à 1500 euros par an.

Aujourd'hui la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève **Fioraso** propose une nouvelle loi qui poursuit la LRU sans la remettre en cause. Augmentation de la sélection étudiante par une obligation de pré-sélections des spécialités, création d'un conseil académique (fusion du CS et du CEVU) qui auront moins d'élus, et donc baisse encore de la démocratie, augmentation de l'importance de l'anglais...

Loi Fioraso et le MEDEF:



Maxime Holder, patron de la multinationale Paul, à la table ronde de l'université d'été du MEDEF où était présente Mme Fioraso le 31 août 2012 établissait trois problèmes français pour développer son business : « *Le premier constat est que parmi nos 5 000 collaborateurs, nous avons un handicap flagrant aujourd'hui avec la langue [...]. La deuxième chose est un véritable blocage à la mobilité internationale [...]. La troisième chose, c'est la difficulté que nous avons aujourd'hui à recruter des candidats étrangers [...].* »

Mme Fioraso a répondu à cela qu'il fallait en effet doubler la mobilité des étudiants et renforcer l'anglais. Son projet de loi reprend donc les demandes du patronat français. Renforcer l'anglais, c'est faciliter la tâche des multinationales si elles veulent pouvoir délocaliser et/ou s'étendre à l'international.

Les individus sont considérés comme un produit à fabriquer pour répondre aux exigences des multinationales. On peut se dire : « c'est bien ça, ça nous permet de trouver du travail ! » Dans les faits nous voyons que le taux de chômage ne descend pas, bien au contraire. Au final il s'agit simplement d'un développement de compétences qui permettent notre interchangeabilité, c'est à dire notre concurrence à l'emploi. D'ailleurs à l'UTC, on ne s'en cache pas : La mentalité compétitive, le raisonnement « entreprise » est parfaitement intégré. Comme le disait un ancien responsable des stages de l'UTC « *Vous [les étudiants] êtes des produits que nous vendons aux entreprises. Tant qu'on n'a pas compris ça, on a rien compris* ».

L'UTC et les autres

Anecdote : frais d'inscription

Les nouvelles demandes pour une plus importante « autonomisation » des universités, faites de la part de plusieurs présidents d'universités, concernent entre autre l'augmentation des frais d'inscription.

En 2003, François Peccoud alors président de l'UTC a déclaré : « Les droits d'inscription ? C'est l'Etat qui fixe les droits d'inscription. Il faudrait pouvoir faire comme en Grande-Bretagne ; l'étudiant serait plus exigeant, avec un certain nombre d'années pour rembourser ». Aujourd'hui l'Etat impose une limite, qui dépend de l'établissement. L'UTC serait très satisfait de pouvoir dépasser cette limite. Ainsi l'actuel président de l'UTC a lui aussi réaffirmé cette volonté de voir les frais augmenter.

A ce jour la ministre de l'enseignement supérieur ne montre pas encore l'intention d'augmenter les frais d'inscriptions. Pourtant, ce n'est pas pour une raison d'équité ou de pouvoir étudier sans s'endetter, mais : « Je pense que nous avons une culture de droits d'inscription peu élevés. Cela nous permet d'accueillir les bons étudiants du Maghreb et d'Afrique. »¹. Ce motif est révélateur de la manière dont est pensée l'université aujourd'hui : tout est question de rentabilité

Une expérience « pédagogique »

Beaucoup des principes des réformes sont appliqués depuis longtemps à l'UTC. Cela est normal : en 1971 l'UTC a été créé comme une « expérience pédagogique » avec un statut dérogatoire à la loi de 1968. Cela lui permet d'avoir une grande implication des entreprises dans les instances et le financement de la recherche, un président aux pouvoirs forts, une forte sélection sur dossier (1 sur 6 à sa création), 2 stages en entreprise, 1 tiers des enseignants contractuels... La loi LRU a tout de même eu une influence à l'UTC : une dizaine de postes supprimée par an depuis sa promulgation.

Le modèle de l'UTC est mis en avant comme compétitif et universalisable. Il pose des soucis d'indépendance et de démocratie interne.

¹ Geneviève Fioraso, Table ronde de l'université d'été du MEDEF, 31 août 2012

Pour plus d'informations, nous vous conseillons : *Le « modèle » américain des universités : Change we can't believe in* de Bradley Smith, un article parlant du système universitaire au États-Unis, montré comme modèle.

Et sur la loi Fioraso : http://www.solidaires-etudiant-e-s.org/IMG/pdf/4_pages_version_lecture-3.pdf

De plus, ce modèle compétitif implique des gagnants et des perdants. Une université d'histoire ou de sociologie a-t-elle à être rentable et compétitive ? Abandonne-t-on l'idée d'intérêt général et de savoirs utiles à la société pour ne garder que ceux qui sont utiles au modèle productiviste ?

De la compétition universitaire

« Les universités participent à une sorte de guerre des talents qu'il faut remporter pour rayonner au niveau international. Une peinture peut à elle seule booster tout un service » Alain Storck²

La vie n'est pas une compétition, l'enseignement et la recherche non plus. Nous devons pouvoir gratuitement et librement accéder aux études. Si l'état est légitime pour agir, ce serait justement pour sortir les universités

de cette confrontation stérile et pas pour armer des « pôles d'excellence » qui cherche à écraser leurs concurrents.

Au niveau universitaire, pour la survie de leurs laboratoires, les chercheurs doivent aujourd'hui passer de plus en plus de temps à chercher des financements et à lutter pour leur notation. Ils sont en compétition dans les appels à projets et quand ils les obtiennent les financements, il n'y a pas le personnel suffisant pour utiliser efficacement les fonds. Pire encore, en interne les universités sont des lieux de

luttres de pouvoir entre individus pour accéder aux différents postes et fonctions convoitées. Quel temps reste-t-il pour chercher et enseigner ?

Le but d'une université est d'être un lieu de création et de transmission des savoirs, pas de fournir « clés en main » des cerveaux tout fait pour un poste dans une entreprise. Les deux objectifs peuvent cohabiter, mais il faut faire des arbitrages.



Pour réagir/nous contacter,
Notre mail : escargots.solidaires@yahoo.fr
Mieux nous connaître,
Notre blog : escargotssolidaires.noblogs.org

² Alain Storck, dans « L'UTC veut atteindre 5000 étudiants » Le parisien (08/09/2011)